

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Convocation du 19 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BONNOT Evelyne, Maire.

Présents : Mme ALEXIS Julie, Mme ALLAND Nancy, Mme BONNOT Evelyne, M. CHARBONNEL Olivier, M. CHATAIN Jean-Claude, Mme CANTERO Nathalie, Mme DACHARY-LAVAL Sandrine, M. DESRAME Bruno, M. GUIRLIN Jean-Louis, Mme HUREL Pascale, M. JACQUEMIN Gérard.

Absent excusé : M. COCHELIN Denis (pouvoir à M. DESRAME Bruno).

M. GUIRLIN Jean-Louis est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT, fonction qu'il a accepté.

Lecture et signature du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Indemnité receveur
- 2) Convention de participation dans le domaine de la Protection sociale complémentaire
- 3) Entretien de la Voirie EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN)
- 4) Délégués Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux
- 5) Adhésion convention annuelle LUKYDOGS CAPTURE
- 6) Convention aux services missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure
- 7) Questions diverses

1 – Indemnité receveur

Le Conseil municipal décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % (pourcentage fixé par le Conseil municipal) par an à compter du 1er janvier 2017,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur FAYOL Christian, Receveur Municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1

2 – Convention de participation dans le domaine de la Protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 01/01/2019.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Entretien de la Voirie EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN) met à disposition, dans le cadre d'une convention de prestations de services, la mise à disposition d'agents, de matériels et de matériaux afin de réaliser des petites prestations de travaux en VRD, d'égoutage ou de balayage.

Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN) pour l'année 2018. EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN) établira un titre de recettes précisant les heures d'agents et de matériels, ainsi que les matériaux utilisés.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Délégués Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux

Suite à notre intégration à l'Agglo du Pays de Dreux, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à l'élection des représentants des 9 commissions thématiques : sont élus à l'unanimité, délégués :

Aménagement du territoire : Mme BONNOT/M. GUIRLIN/M. CHATAIN

Déchets : M. CHARBONNEL/M. DESRAME/Mme BONNOT

Eau et Assainissement : Mme BONNOT/M. CHARBONNEL

Culture : Mme ALEXIS/Mme ALLAND

Développement économique et cohésion sociale : Mr COCHELIN/Mme BONNOT

Enfance, actions sociales et sports : Mme DACHARY-LAVAL/Mme CANTERO/M. COCHELIN/Mme BONNOT

Plan d'eau et rivières : M. GUIRLIN/M. JACQUEMIN/M. CHATAIN/M. CHARBONNEL

Tourisme : M. CHATAIN/ Mme DACHARY-LAVAL/Mme CANTERO

Transports : Mme DACHARY-LAVAL/Mme CANTERO/Mme BONNOT.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Adhésion convention annuelle LUKYDOGS CAPTURE

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'adhérer à la convention annuelle de LUKYDOGS CAPTURE. En effet, nous avons besoin des services de LUKYDOGS CAPTURE lorsque nous trouvons des animaux errants sur notre commune. Le conseil municipal décide d'adhérer et de verser la somme de 450 € TTC pour l'année 2018.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Convention aux services missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure a rédigé une convention afin de permettre l'adhésion aux services des agents non titulaires de droit public en vue d'assurer des remplacements d'agents momentanément indisponibles, des missions temporaires, des vacances d'emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus.

Le Conseil municipal autorise par Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour l'année 2018 renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 ans.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Questions diverses

- a) CRISTALE : La commune ne signe pas la convention 2018 puisque la compétence appartient à l'Agglo de Dreux.
- b) La Directe : Accepte de reprendre nos CAE pour une période d'un an à effet rétroactif suivant le barème suivant : les 20 premières heures sont subventionnées à 50 %.
- c) Route de Louye : Contacter Monsieur DUBOS de l'Agence Routière de Conches pour information et demander la possibilité d'une prise en charge de la réfection de la voirie.
- d) L'Agglo du Pays de Dreux étant dépourvue de la compétence voirie, il est recommandé de doter la commune d'un règlement de voirie.
- e) Eglise : Présentation des devis de la réfection des enduits. Présentation des aménagements sécuritaires de la rue de la Coudanne et de la route d'Abondant qui seront réalisés dans les semaines à venir.

Tour de table

Jean-Claude CHATAIN : Développe les actions de surveillance de la rivière Avre et le suivi effectué par le Garde Rivière.

Voie verte : Les équipements CONEX vont voir le jour cette année.

Présentation du journal communal n° 4

Jean-Louis GUIRLIN et Evelyne BONNOT : Avec la municipalité de Montreuil et le garde rivière, nous avons fait évacuer un imposant frêne qui barrait la rivière Eure au pont du Gué des Grues. L'évacuation a été réalisée par l'Agence Routière de Conches.

Nathalie CANTERO : Saint-Georges-Motel à l'Eure du Livre sera le titre du Salon du Livre qui aura lieu le 24 Mars 2018.

Julie ALEXIS : Peut-on relancer Madame ROUHOUT la propriétaire de la parcelle A 1962 pour acheter une bande de terrain reliant la RD143 à la voie verte.

Nancy ALLAND : Mettre un flyer dans le journal communal LeRESSOURC'EURE.

La séance est levée à 00h35

Le Maire :

Le secrétaire de séance :

Les membres présents :